



Syndicat Unitaire et
Pluraliste du Personnel

SUPPer est adhérent à

Union
syndicale
Solidaires

TSA, le 26/05/2015

www.supper.org

Accès Intranet syndical du Groupe: SUPPer y a droit !

L'égalité de traitement entre organisations syndicales est un droit fondamental avec notamment la possibilité de pouvoir disposer pour tous des mêmes moyens d'information vers les salariés.

SUPPer demandait donc à THALES de pouvoir informer les salariés du Groupe via l'intranet syndical appelé « Vie syndicale ».

Après d'âpres négociations tant au niveau Groupe que dans les sociétés qui n'ont pas abouti, nous avons été dans l'obligation de saisir la justice.

Après une 1^{ère} victoire devant le TGI de Paris, c'est la Cour d'appel, saisie par THALES, qui donne droit à SUPPer, par son Arrêt du 7 mai 2015.

→ THALES viole le principe d'égalité de communiquer vers les salariés en ne nous accordant pas les mêmes droits qu'aux syndicats CGC, CFDT, CGT et CFTC.

Les juges

- annulent les accords signés par les organisations syndicales du Groupe (hors SUPPer) qui ne permettent pas à SUPPer d'utiliser l'intranet THALES.
- demandent à THALES d'appliquer la loi en renégociant les accords
- Condamnent le groupe Thales à verser 15000€ au syndicat SUPPer pour ses frais d'avocats et pour le préjudice.

